

---

## Pas de dossier PAC papier en 2016

*Question :*

*Quand recevrons-nous les dossiers PAC papier ?*

*Réponse :*

ATTENTION, pour la déclaration 2016 des aides de la PAC, aucun dossier papier ne sera adressé aux exploitants, même si vous aviez coché en 2015 la case indiquant que vous souhaitiez être destinataire du dossier papier. Les demandes devront donc être télédéclarées par internet sur le site Telepac entre le 1<sup>er</sup> avril et le 17 mai 2016.

*Question :*

*Je ne suis pas à l'aise avec internet, que faut-il faire ?*

*Réponse :*

Vous pouvez peut-être essayer ? Si vous n'avez encore jamais utilisé Telepac, vous devez en premier lieu créer votre "compte telepac" en suivant les indications qui figurent sur la page d'accueil du site TelePAC. Une fois votre compte créé, vous disposez d'un identifiant (numéro Pacage) et d'un mot de passe qui vous permettent d'accéder à l'ensemble des services disponibles en ligne pour les agriculteurs.

Pensez à noter, votre mot de passe, qui doit obligatoirement comporter :

- 8 caractères au minimum.
- trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([|\@])}]\$£\$?!<>) et chiffres.
- De plus, il doit être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Si ces explications vous effrayent, une personne de votre entourage peut peut-être vous aider.

A défaut, si vous souhaitez être accompagnés, vous pouvez prendre rendez-vous à la DDT qui mettra le matériel nécessaire à votre disposition et des agents à votre écoute. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture peut aussi vous sécuriser dans votre déclaration. N'hésitez pas à contacter votre bureau de Chambre d'agriculture le plus proche de chez vous.

**Aurélie FOURNIER – Gilles ROUX**

Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours .....	05.49.85.87.80	☎ Mirebeau .....	05.49.50.44.29
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Vivonne .....	05.49.36.33.60